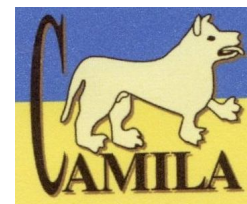




C . A . M . I . L . A



Club des Amateurs de Molossoïdes Ibériques et Latino-Américains

Siège social : Les Croyes Route de la Bastide 84240 GRAMBOIS

<http://www.chiensducamila.com>

EXPOSITION REGIONALE D' ELEVAGE

(sans attribution de CACS)

LIMOGES, Samedi 13 avril 2013

Parc des expositions BOULEVARD Robert Schuman— 87100 LIMOGES

GPS : 45.8452801N, 1.2140596E

Composition du Jury

Races jugées : Cimarron Uruguayen - Ca de Bestiar - Castro Laboreiro - Dogue des Canaries
Dogue de Majorque - Estrela - Fila Brasileiro - Fila de Sao Miguel - Matin Espagnol
Rafeiro d'Alentejo - Serra de Aires

Races invitées : (pour présentation, sans jugement) **le Gado de transmontano et l'Alano espagnol**

Juges : Madame Christiane LAFAY
Monsieur Jean Claude GARNERO (serra de Aires)

Juge assesseur (serra de aires) ... Monsieur VIZZARI Dominique

Tests de sociabilité Mesdames BELAIN Marie Claire et VIZZARI Renée
Monsieur RODRIGUEZ Jean Marc

Localisation de Limoges
sur la carte de France



LES ENGAGEMENTS POUR LA REGIONALE D'ELEVAGE SE FERONT UNIQUEMENT PAR COURRIER

(un accusé de réception vous sera adressé)

Clôture irrévocable des engagements : le 02 avril 2013

SPECIALE CAMILA le 14 avril (le lendemain) CACS-CACIB

*Le dimanche 14 mars, en lieu et place, se tiendra une "SPECIALE CAMILA"
jugée par Monsieur PINTO TEXEIRA (P)*

Renseignements pour les engagements à la Séciale : Société Canine de la Haute Vienne
mail : schv2@wanadoo.fr

Pour la spéciale, les engagements seront enregistrés par « CEDIA »

Renseignements complémentaires

Renée VIZZARI : 04 90 77 97 82 - Gsm : 06 74 43 54 87 - Courriel : vizzarirenee@wanadoo.fr

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 02 AVRIL 2013

LIMOGES, samedi 13 avril 2013

Clôture irrévocable des engagements : 02 avril 2013 (cachet de la poste faisant foi)

FEUILLE D' ENGAGEMENT

Race : **TATOUAGE / TRANSPONDEUR** :/...../...../...../.....

Né (e) le **LO** **sexe**

Nom du chien

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur

Nom et adresse du propriétaire

.....

Code Postal **Ville**

Pays **Tél.** : **Mail** :

Les chiens à **titre initial** non confirmés, peuvent participer à l'épreuve mais ne **figureront pas au classement**

Participation aux frais d'organisation

N° carte d'adhérent 2013 :

TARIF des INSCRIPTIONS	
30% de réduction pour les membres à jour de cotisation 2013	
Confirmation seule	15 € (10,50€)
Premier chien (hors Baby, Puppy)	45 € (31,50€)
Deuxième chien (hors Baby, Puppy)	30 € (21,00€)
Chiens suivants, chacun	21 € (14,70€)
Premier Puppy ou Baby	21 € (14,70€)
Puppy, Baby suivants, chacun	12 € (8,40€)
Vétéran	Gratuit
Paire, Couple	12 € (8,40€)
Lot d'élevage	15 € (11,50€)
Test de sociabilité	12 € (8,40€)
Repas du samedi soir (par personne)	25 €
Chien ne concourant pas (par chien)	5 € (tarif unique)

Adhésion 2013: Membre seul (40€) - Couple (43€)

Si vous envoyez votre adhésion en même temps que le dossier d'inscription à la Régionale d'Elevage, vous pourrez appliquer le tarif « adhérent ».

Classe dans laquelle le chien est engagé	Montants
<input type="checkbox"/> Baby (3 à 6 m) <input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 m)	€
<input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 m)	€
<input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 m)	€
<input type="checkbox"/> Ouverte (≥ 15 m) <input type="checkbox"/> Titre initial	€
<input type="checkbox"/> Champion (certificat à joindre)	€
<input type="checkbox"/> Travail (certificat à joindre)	€
<input type="checkbox"/> Vétéran (+ 7ans) <input type="checkbox"/> Vénérable (+ 11 ans)	Gratuit
<input type="checkbox"/> Paire (même sexe) <input type="checkbox"/> Couple (1 m + 1 f)	€
<input type="checkbox"/> Lot d'élevage (3 sujets au moins)	€
<input type="checkbox"/> Test de sociabilité	€
<input type="checkbox"/> Hors concours	€
Total des Engagements	€
Réduction 30 % (pour les membres) - total dû	€
TOTAL	€
Adhésion (chèque à part)	
Repas du samedi soir (chèque à part)	

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.A.M.I.L.A. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles

maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17h30.

A

le

Signature

JOINDRE OBLIGATOIREMENT

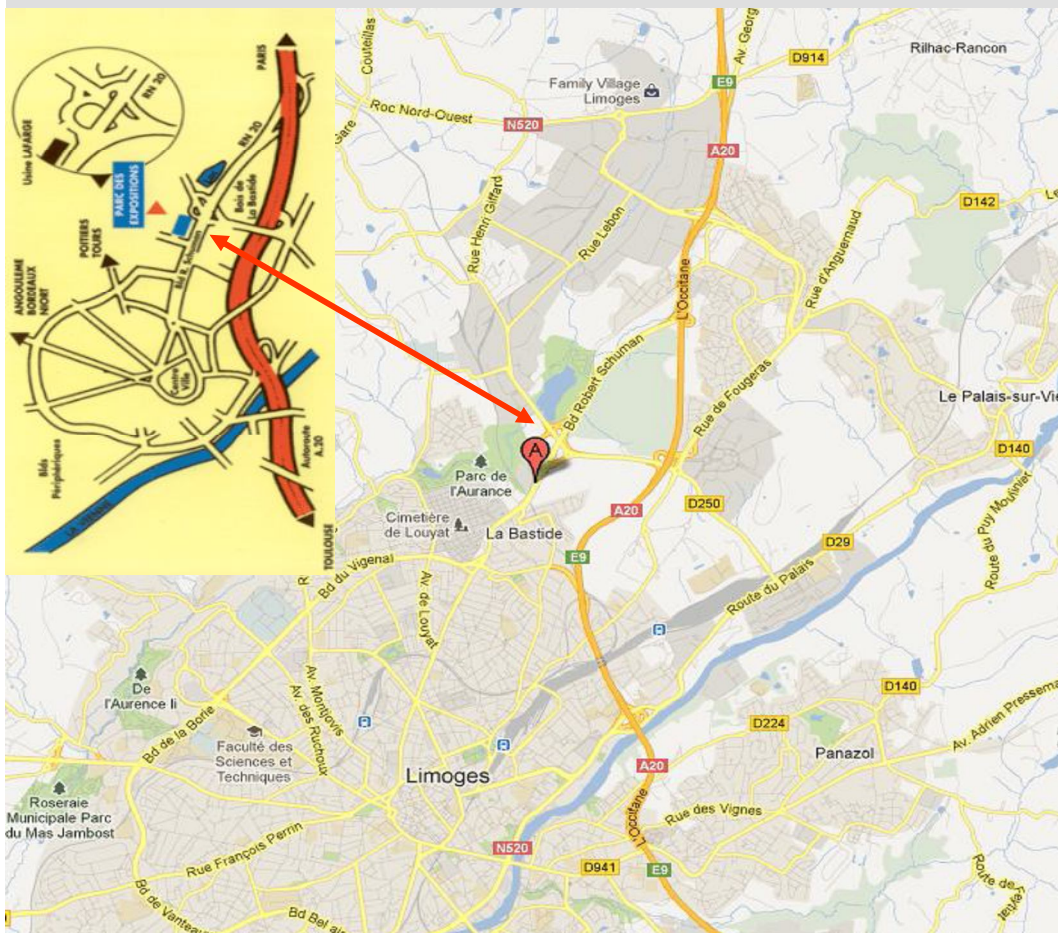
- La photocopie de la carte d'identification des chiens
- Une enveloppe timbrée à votre adresse (tarif en vigueur)
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du C.A.M.I.L.A.
- La photocopie de la carte d'adhérent ou mention « en cours »

Adresser le tout à : **Mme Renée VIZZARI**
 Les Croyes - Route de la Bastide
 84240 GRAMBOIS
04 90 77 97 82 — 06 74 43 54 87
vizzarirenee@wanadoo.fr

Les chèques ne seront encaissés qu'après la Régionale d'Elevage (mais les engagements seront acquis au CAMILA dès réception en cas d'absence ou de désistement).
Les dossiers incomplets ne seront pas traités et renvoyés à leurs destinataires.
 Pour les étrangers ou les personnes sans chèque, il sera possible de s'acquitter du montant de l'engagement en espèces, le jour de l'exposition, un reçu de paiement sera délivré.

EXPOSITION REGIONALE DU C.A.M.I.L.A LIMOGES, samedi 13 avril 2013

Plan d'accès - Parc des Expositions - LIMOGES (87100)
Boulevard Robert Schuman - GPS : 45.8452801N, 1.2140596E



HOTEL et REPAS CONVIVAL

Le Samedi à 20h

Un apéritif de Bienvenue
vous sera offert par le
CAMILA

HOTEL KYRIAD

2 - rue Louis Blériot
87220 - FEYTIAT
05 55 06 07 07

Kyriad-limoges-sud-feytiat.fr

N'oubliez pas donner votre N° de
WELCOMSPORT
SPT10327444
(tarif CAMILA 34 euros)

Le Comité du CAMILA sera
heureux de partager avec vous un
moment de convivialité.



IMPORTATEUR FRANCE : SARL PROVET
René RIEDINGER
54 rue du Gal de Gaulle - 67150 GER-
STHEIM
Tél. 03 88 98 42 92 - 06 83 38 76 65
<http://www.happydog.fr>

L'alimentation canine est une question de confiance. Riche d'une expérience de 50 ans dans le domaine si spécifique de l'alimentation des animaux de compagnie HAPPY DOG est l'expert qui mérite votre confiance.

La firme INTERQUELL est une entreprise en pleine expansion qui se situe dans le Bayern. Elle est depuis 1635 la propriété de la famille Müller et possède deux unités de production, une à Wehringen, l'autre à une quinzaine de Km de là. Une troisième unité de production et de stockage est actuellement en construction. En 1948, nous avons commencé par fabriquer des flocons à base de pomme de terre.

Par la suite, nous nous sommes spécialisés dans la fabrication de croquettes pour chiens et chats.

Nos produits sont distribués sous nos propres marques : HAPPY DOG / HAPPY CAT / HAPPY HORSE / HAPPY FISCH.



REGLEMENT

LIEU - DATE - L'exposition se tiendra à Limoges - Le samedi 13 avril 2013

ARRIVEE ET JUGEMENTS - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30, les jugements commenceront à 9h.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'Exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION - Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut du « double Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles, sourds ou estropiés, des chiens atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits, des chiens dangereux. La décision du Service Vétérinaire est sans appel.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés non récupérables.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés, dans le respect de la législation en vigueur, par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet et, ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring ou les organisateurs de l'exposition. Il pourra en cas de non respect disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les inscriptions par internet non réglées
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- les engagements de chiots de moins de 4 mois

ACCUSÉ DE RÉCEPTION - Les engagements recevront un accusé de réception à présenter à l'entrée du Parc des expositions.

ATTENTION - Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. Le CAMILA n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée. Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI - APRÈS :

Les dates prises en compte pour le calcul de l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES - CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.. **CLASSE TRAVAIL** - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S.

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE JEUNES - Pour les chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1er Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

CLASSE PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

AUTRES CLASSES - ÉLEVAGE (ancien lot d'élevage) - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variétés, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE (ancien lot de reproducteurs) - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS « NE CONCOURANT PAS » - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition.

Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés de consulter les modalités et tarifs en vigueur qui sont inscrits sur la feuille d'engagement. Pour bénéficier des prix réservés aux membres du C.A.M.I.L.A, il faudra être à jour de sa cotisation 2013. Pour les chiens en multipropriété, chacun des copropriétaires devra être à jour de sa cotisation 2013. En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est indiquée sur la feuille d'engagement, tout engagement parvenant après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera refusé et le cas échéant remboursé.

REFUS OU EXCLUSIONS - Le CAMILA se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés concernant :

- les chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- les chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

- les chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) **refusés** par le « Service Vétérinaire » ; ou qui auraient été **substitués** aux chiens réellement engagés, ainsi que les chiens **non engagés** dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite et Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

Dans tous les cas ces engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS - Les Juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition. En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition, réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections, il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon - Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoire ou pas en condition physique. Insuffisant - Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

DISQUALIFIE - doit être attribué à un chien montrant un comportement agressif. Il s'applique également à un chien qui refuse constamment de se laisser examiner par le juge. La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf la classe puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif « Très Bon ».

Les chiens qualifiés « Bon » ou « Assez Bon » ne pourront prétendre être primés.

C.A.C.S. (uniquement pour la nationale d'élevage) Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er « EXCELLENT » en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Voir conditions au verso de la feuille d'engagement II appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

La R.C.A.C.S. (uniquement pour la nationale d'élevage) peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. : a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines. b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté. Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise au CAMILA. si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité sur les lieux de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges du CAMILA et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément au Règlement intérieur du CAMILA.

RESPONSABILITÉ - Le CAMILA décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, le CAMILA ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES

COUPE D'OREILLE

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. décret n° 2008-871 du 28.08.08

Le Ministère de l'Agriculture précise : La présentation en France par des ressortissants français (éleveur, handler ou autres) de chiens essorillés appartenant à des ressortissants d'états autorisant l'otectomie est interdite.